



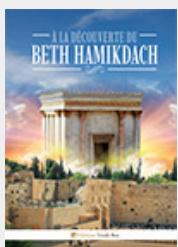
Traité Demaï

Michna 7 - Chapitre 5

פלוקם מבעל הבית,
וtheses ולקח ממינו שכינה,
מעשר מזיה על זה.
אפלו משתי קפות;
אפלו משתי עירות.
בעל הבית שכינה מזכיר ירכ בשוק,

בזמן שכמיין לו מגנותיו,
מעשר מאותת על הכל;
ומגנותות אחרות,
מעשר מכל אחד ואחד:

Celui qui, après avoir acheté à un exploitant (ignorant), lui achète une seconde fois, peut prélever la dîme d'une part pour l'autre, les deux parts furent-elles de deux paniers différents et de deux villes différentes. Si le propriétaire vend des légumes verts au marché, l'on ne donne qu'une fois la dîme pour tout ce qu'on lui apporte de ses propres jardins ; mais si on lui en apporte d'autres jardins, il faut donner la dîme pour chacun séparément.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions